

# Centre de compétence haut débit Rapport annuel 2025

© AdobeStock.com



**SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie**

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0314.595.348



○ 0800 120 33 (numéro gratuit)



○ SPFEco



○ @spfeconomie



○ [linkedin.com/company/fod-economie](https://www.linkedin.com/company/fod-economie) (page bilingue)



○ [instagram.com/spfec](https://www.instagram.com/spfec)



○ [youtube.com/user/SPFEconomie](https://www.youtube.com/user/SPFEconomie)



○ [economie.fgov.be](http://economie.fgov.be)

**Éditrice responsable :**

Séverine Waterbley

Présidente du Comité de direction

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

Version internet

110-26

## Table des matières

Introduction .....	4
1. Domaines d'attention .....	5
1.1. Harmonisation et mise en œuvre des législations européennes .....	5
1.1.1. Gigabit Infrastructure Act .....	5
1.2. Accompagnement du déploiement du réseau via le partage de connaissances .....	6
1.2.1. Partage de connaissances et renforcement des capacités.....	6
1.3. Suivi et soutien de projets haut débit.....	8
1.3.1. Appels à projets et subventions.....	8
1.3.2. Projets réseaux fixes.....	8
1.3.3. Projets réseaux mobiles.....	8
1.4. Coopération internationale .....	8

# Introduction

Depuis sa création en 2022, le Centre de compétence haut débit (BCO) du SPF Economie joue un rôle central dans le déploiement des réseaux 5G et gigabit en Belgique. En étroite collaboration avec l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT), le BCO transforme les objectifs de la « EU Digital Decade », soit une connectivité totale d'ici 2030, en réalités opérationnelles. Ce rapport détaille une année marquée par une accélération structurelle et une coopération entre les sphères publique et privée.

Pour lever les obstacles administratifs et stimuler le déploiement des réseaux, l'activité du BCO en 2025 s'est articulée autour de 4 grands axes :

- **Cadre réglementaire et harmonisation** : le 12 novembre 2025 a marqué l'entrée en application du règlement 2024/1309/EU sur les infrastructures gigabit (GIA). Le BCO assure la coordination de l'implémentation au niveau fédéral et organise la concertation avec les régions via la Commission économique interministérielle (CEI), dans le respect des répartitions de compétences. L'objectif est de favoriser une mise en œuvre cohérente.
- **Accompagnement et partage de connaissances** : le renforcement de la coopération a atteint un nouveau palier avec l'organisation du premier « Broadband Forum » national. Cet événement a réuni opérateurs et autorités publiques de tout le pays pour échanger sur les défis des réseaux à très haute capacité (VHCN).
- **Monitoring et soutien aux projets** : le BCO a maintenu une veille stratégique sur un marché en mutation, marqué par l'arrivée de l'opérateur DIGI. Au-delà de l'analyse concurrentielle, l'accent a été mis sur le soutien financier aux zones moins bien desservies et sur l'expérimentation technologique. Le suivi des projets pilotes 5G se double désormais d'une coordination proactive autour de la future technologie 6G.
- **Coopération internationale** : intégré au sein du « European BCO Network », le BCO continue d'aligner ses politiques sur les meilleures pratiques européennes, s'inspirant des modèles de réussite de partenaires comme la France, l'Espagne et le Portugal.

Si les efforts de 2025 ont permis de consolider les bases existantes, les objectifs à l'horizon 2030 restent ambitieux. Le besoin d'une infrastructure rapide et fiable est devenu un moteur essentiel de croissance économique et d'inclusion sociale.

En 2026, le BCO intensifiera ses efforts de coordination pour garantir que chaque citoyen et chaque entreprise bénéficie d'un paysage télécom à l'épreuve du temps. Grâce à l'implication de tous ses partenaires, la Belgique progresse résolument vers un avenir numérique inclusif et performant.

# 1. Domaines d'attention

## 1.1. Harmonisation et mise en œuvre des législations européennes

### 1.1.1. Gigabit Infrastructure Act

Qu'est-ce que le GIA ?

Le GIA, applicable depuis le 12 novembre 2025, remplace la directive 2014/61/UE (BCRD) visant à réduire le coût du déploiement de réseaux à haut débit. En dix ans, cette directive a montré ses limites : son application était inégale entre les États membres et les procédures restaient complexes. Ces limites ont freiné le déploiement d'un réseau à très haute capacité, essentiel pour atteindre les objectifs de compétitivité de notre économie numérique.

Le GIA établit un cadre européen harmonisé et modernisé destiné à accélérer le déploiement des réseaux à très haute capacité (comme la fibre et la 5G) tout en :

- renforçant la transparence ;
- organisant l'accès aux infrastructures physiques existantes ;
- exigeant la coordination des travaux de génie civil ;
- harmonisant les procédures d'autorisation dans l'ensemble de l'UE.

Il constitue un levier stratégique pour atteindre les objectifs de la décennie numérique 2030, qui visent une connectivité gigabit et mobile performante pour l'ensemble des citoyens de l'UE.

Ainsi, le GIA a pour objectif d'harmoniser le marché unique numérique en accélérant le déploiement des réseaux fixes et mobiles à très haute capacité, tout en garantissant une meilleure connectivité (y compris dans les zones à faible densité de population).

Pour y parvenir, le GIA :

- encourage l'utilisation conjointe des infrastructures physiques existantes afin d'éviter les duplications inutiles ;
- simplifie les procédures administratives ;
- établit un cadre européen cohérent pour le déploiement des réseaux à très haute capacité tout en laissant aux États membres une certaine marge pour l'organisation pratique de sa mise en œuvre.

C'est le BCO qui a assuré la coordination de la mise en œuvre du GIA au niveau fédéral en Belgique. Il a travaillé en collaboration avec la Direction générale Energie du SPF Economie, l'IBPT et d'autres entités fédérales compétentes telles que le SPF Mobilité et Transports. Une analyse juridique détaillée a été établie pour décrire les compétences des différents niveaux de pouvoir concernant l'application et l'implémentation du GIA.

### Mesures prises par le BCO

#### Commission économique interministérielle (CEI)

Depuis décembre 2024, la Commission économique interministérielle (CEI) réunit régulièrement les administrations fédérales et régionales pour coordonner la mise en œuvre du GIA dans le respect des compétences de chacun. Ces réunions facilitent le partage d'informations et répond aux interrogations techniques et légales, ce qui garantit une application harmonisée et un suivi transversal de la législation européenne à tous les niveaux de pouvoir en Belgique.

#### Projet de loi

Dans le but de répondre aux exigences du GIA, le BCO a poursuivi la rédaction d'un projet de loi visant à mettre en œuvre les dispositions du GIA.

La mise en œuvre du GIA a nécessité un certain nombre de modifications législatives à la législation existante qui sont de double nature :

- d'une part l'abrogation des dispositions de transposition de la BCRD qui sont devenues redondantes avec le GIA ;
- d'autre part l'adoption de mesures concrètes pour mettre en œuvre ou compléter des obligations spécifiques du GIA.

Le projet de loi y procède dans 3 domaines distincts, relatifs :

- aux infrastructures énergétiques ;
- au statut de l'IBPT et des recours et du traitement des litiges ;
- aux télécommunications en tant que telles.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 10.4, du GIA, des spécifications techniques sont en cours d'élaboration par l'IBPT. Ces spécifications concernent les infrastructures physiques intérieures et le câblage intérieur en fibre optique pour des bâtiments neufs et des bâtiments faisant l'objet de travaux de rénovation de grande ampleur. Le projet de loi sert de base à un projet d'arrêté royal qui fixera ces spécifications techniques.

### **Création d'un guichet d'information unique national**

Enfin, le BCO a développé le guichet d'information unique national, tel que prévu par l'article 12.3 du GIA, sur le site du SPF Economie. Ce guichet regroupe les points d'information uniques existants et les rend accessibles via des liens clairs et structurés. L'objectif est d'offrir aux utilisateurs un accès plus rapide et plus simple aux informations concernant, entre autres :

- les infrastructures physiques existantes ;
- les travaux de génie civil prévus ;
- les autorisations requises ;
- les autorités compétentes pour le règlement des litiges.

Pour atteindre cet objectif, le BCO a engagé des consultations avec les différents acteurs responsables ou concernés. Les points d'information uniques déjà opérationnels ont été recensés et rassemblés sur le site web du BCO.

[La publication du guichet a été effectuée en janvier 2026.](#)

## **1.2. Accompagnement du déploiement du réseau via le partage de connaissances**

### **1.2.1. Partage de connaissances et renforcement des capacités**

#### **Communication accessible par le BCO**

Au-delà des cadres légaux, le partage de connaissances et la collaboration avec les parties prenantes sont essentiels au bon déploiement des réseaux 5G et gigabit.

Une communication efficace fait partie intégrante de l'action du BCO. Pour atteindre les objectifs de l'« EU Digital Decade », des informations claires et accessibles pour toutes les parties concernées doivent accompagner la réglementation.

#### **Site web : nouvelles publications**

En 2025, le site internet du BCO a été enrichi de nouvelles publications majeures :

- la mise à disposition d'un [formulaire standardisé](#) conçu pour faciliter et harmoniser les demandes d'accès aux infrastructures ;
- la parution du [rapport de synthèse du Broadband Forum national](#), dont les conclusions et les enjeux sont détaillés plus spécifiquement dans la section dédiée à l'événement.

## LinkedIn : croissance de la communauté en ligne

En 2025, le BCO a utilisé LinkedIn comme un canal de communication pour valoriser ses actions et renforcer la visibilité des priorités en matière de connectivité numérique. À travers des publications régulières, le BCO a mis en lumière les évolutions réglementaires européennes telles que le GIA, des initiatives stratégiques comme IRIS<sup>2</sup>, ainsi que des outils concrets développés au niveau national :

- formulaires standardisés ;
- info fiches explicatives ;
- études sur le déploiement de la fibre, de la 5G et du satellite LEO.

[Lien vers la page LinkedIn du BCO](#)

## Lettre aux communes : informer et sensibiliser les parties prenantes

En 2025, le BCO a renforcé sa communication directe à destination des communes. Dans ce cadre, une lettre d'information a été adressée aux 565 administrations communales du pays.

Cette communication visait notamment à :

- sensibiliser les communes au rôle central qu'elles jouent dans l'accélération du déploiement des réseaux à très haute capacité sur leur territoire ;
- présenter les principales obligations introduites par le GIA et leur impact concret au niveau communal ;
- informer les communes de l'existence et de la mission du BCO en tant que point de contact fédéral pour le haut débit en Belgique.

La lettre mettait en évidence les bénéfices du déploiement de la fibre optique pour les communes, tant en matière de développement économique, d'inclusion numérique que de qualité des services publics. Elle soulignait aussi l'importance d'une coordination efficace avec les opérateurs de réseaux de communication électroniques.

Elle présentait également plusieurs outils développés par le BCO pour faciliter la mise en œuvre du GIA, dont un formulaire standardisé pour les demandes d'accès aux infrastructures physiques existantes.

Enfin, cette communication s'appuyait sur les bonnes pratiques identifiées lors des échanges entre le BCO, les communes et les acteurs du secteur, notamment dans le cadre du Broadband Forum. Elle encourageait les communes à adopter une approche proactive en matière de :

- coordination des travaux ;
- communication avec les citoyens ;
- désignation de points de contact dédiés.

## Conférences et événements : Broadband Forum

L'année 2025 a marqué une étape importante pour le BCO avec l'organisation du premier Broadband Forum national, le 10 juin 2025 au SPF Economie. Cet événement s'inscrit dans la mission du BCO de renforcer la coordination et le partage de connaissances entre les acteurs impliqués dans le déploiement des réseaux à très haute capacité.

Le Broadband Forum est né d'un constat : le manque de communication entre les niveaux de pouvoir, les opérateurs et les entrepreneurs, dans un contexte où l'entrée en application du GIA impose une approche plus harmonisée. Le forum avait pour objectif :

- de créer une plateforme de dialogue permettant de partager des expériences ;
- d'identifier les bonnes pratiques ;
- de soutenir une mise en œuvre cohérente des politiques de connectivité.

La journée a été introduite par un rappel du rôle stratégique des réseaux VHCN pour l'économie et les services publics. Les participants ont ensuite pris part à des tables rondes autour de 4 thématiques :

1. l'alignement des bonnes pratiques lors des travaux sur le domaine public ;
2. la communication avec les communes et les citoyens ;

3. l'accès aux infrastructures physiques existantes ;
4. l'uniformisation des procédures d'autorisation.

Ce format participatif a permis d'identifier des préoccupations communes ainsi que des pistes d'amélioration, notamment en matière de coordination des travaux, de communication proactive et d'harmonisation des pratiques administratives. Les conclusions ont été rassemblées [dans un rapport de synthèse élaboré par le BCO](#). Ce rapport servira de base aux actions futures, notamment pour l'accompagnement des communes et la mise en œuvre du GIA.

En lançant ce premier Broadband Forum, le BCO a posé les bases d'un dialogue national régulier et structuré. Ce dialogue améliorera la coopération entre acteurs et soutiendra un déploiement plus efficace et plus transparent des réseaux à très haute capacité en Belgique.

## 1.3. Suivi et soutien de projets haut débit

### 1.3.1. Appels à projets et subventions

Le BCO a continué le suivi d'appels à projets qui promeuvent le développement de réseaux haut débit. Ces initiatives ont été financées via des fonds nationaux.

### 1.3.2. Projets réseaux fixes

Pour renforcer le réseau fixe à haut débit et réduire la fracture numérique, ces appels soutiennent le déploiement de réseaux VHCN dans les zones blanches. Grâce à des subventions et à du cofinancement, des opérateurs télécom sont encouragés à investir dans ces domaines. Le but : améliorer l'accessibilité et la qualité des connexions haut débit. Les appels à projets sont désormais clôturés et les informations relatives aux réalisations, aux projets sélectionnés et à l'état d'avancement des déploiements sont disponibles en ligne sur le site du SPF Economie via les liens suivants :

- [Appel à projets 2022 - Zones blanches | SPF Economie](#)
- [Appel à projets 2023 - Zones blanches | SPF Economie](#)

### 1.3.3. Projets réseaux mobiles

#### 5G Projets Pilotes

Entre 2022 et 2024, le BCO a lancé 3 appels à projets innovants autour de la 5G, au cours desquels 38 initiatives prometteuses ont été sélectionnées. Plusieurs de ces projets sont désormais achevés, tandis que d'autres sont encore en plein développement. Plus d'informations concernant les projets retenus et leur concrétisation sont disponibles via les liens suivants :

- [Réalizations de l'appel à projets 2022 - Projets Pilotes 5G | SPF Economie](#)
- [Lauréats de l'appel à projets 2023 Projets pilotes 5G | SPF Economie](#)
- [Lauréats de l'appel à projets 2024 « Projets pilotes 5G » | SPF Economie](#)

#### Recherche sur la 6G

L'appel à projets BEL6GICA, qui porte sur la recherche en matière de technologies mobiles du futur, s'est clôturé fin 2024. De plus amples informations concernant cet appel et ses résultats sont disponibles sur le site internet du SPF Economie :

- [Appel à projets 6G | SPF Economie](#)

## 1.4. Coopération internationale

La coopération internationale reste un pilier majeur de la stratégie du BCO pour soutenir le déploiement du haut débit en Belgique et l'inscrire dans la dynamique numérique européenne. En tant que membre actif du Broadband Competence Offices Network, le BCO échange régulièrement connaissances et bonnes pratiques avec les autres États membres et travaille étroitement avec l'IBPT et la Commission

européenne. Objectif : assurer la cohérence entre la réglementation belge et les initiatives législatives européennes, notamment le Digital Networks Act.

En 2025, le BCO a également suivi de près l'évolution du marché belge, notamment l'arrivée de l'opérateur DIGI. Ce contexte a motivé une analyse comparative internationale pour mieux comprendre les modèles de déploiement des réseaux à très haute capacité à l'étranger.

Grâce à cette coopération internationale, le BCO renforce son rôle au sein de la transition numérique européenne. Les pratiques observées à l'étranger nourrissent l'évolution du cadre belge et contribuent à une approche plus cohérente, pragmatique et alignée avec les objectifs européens de connectivité à l'horizon 2030.



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50  
1210 Bruxelles  
N° d'entreprise : 0314.595.348  
[economie.fgov.be](http://economie.fgov.be)